

CTRPN DU 19 AVRIL 2019

Création d'un second concours interne de gardien de la paix en détail...

➡ **Ce concours se substitue en partie au concours interne réservé aux Cadets et ADS!**

➡ **Il est ouvert à tous les agents de la fonction publique qui ont 45 ans au plus et 4 ans de services publics!**

Situation actuelle	Situation nouvelle
Concours Interne 50% des postes ouverts aux ADS et Cadets de la République	Concours Interne 50% des postes répartis comme suit : → Recrutement ouvert aux ADS et Cadets compris entre minimum 10% et maximum 40% des postes → Recrutement ouvert aux agents de la Fonction Publique compris entre minimum 10% et maximum 40% des postes En fonction des résultats, le jury se prononce sur la répartition des pourcentages entre les deux recrutements.

	Vote Pour	Vote Contre	Abstention
UNSA FASMI – SNIPAT			2
Alliance Synergie SNAPATSI			4
FSMI FO	4		



DE FACTO, CE NOUVEAU CONCOURS ENTRAINE UNE DIMINUTION DES POSTES OFFERTS AUX ADS ET CADETS, D'OÙ NOTRE VOTE D'ABSTENTION.

UNSA Police,
Autonome et indépendant